



n°06

PARCOURS RENFORCÉS EN EMPLOI

•

FICHES PRATIQUES

**CAHIER
DU
PRITH**

NOVEMBRE 2025

Remerciements

Le PRITH Grand Est remercie les contributeurs à ces travaux.

Le groupe de travail, composé de membres des partenaires du PRITH :

- Elodie MICHEL, chargée de mission ARS
- Cécile CAMUT, Déléguée régionale CHEOPS
- Jean Luc BOURDON, directeur général Elan Argonnais / Argonne Production, ANDICAT
- Nathalie GYOMLAI, directrice opérationnelle, secteur travail APEI Moselle, ANDICAT
- Emilie OUKOLOFF, déléguée régionale, Agefiph
- Michel ECKLE, chargé de mission politique handicap DREETS
- Philippe CRENNER, directeur territorial handicap Fiphfp
- Manon BALTU et Bérange CLEPIER, Coordination du PRITH (Practhis)

Les professionnels interrogés de Route Nouvelle Alsace :

- Jean-Luc EGLE, directeur du pôle travail
- Laurena SAND, chargée d'accompagnement
- Léa ZERWETTE, travailleuse d'ESAT

Les professionnels interrogés de l'APEI Moselle :

- Nathalie GUYOMAR, directrice des actions de soutien, de la formation et de l'insertion en MOT
- Raphaëlle STAVINOHA, chargée d'insertion
- Ophélie FRANCISCO, chargée d'insertion
- Sylvie DIDIER, chargée d'insertion

Les professionnels interrogés de Cap Emploi 08 et Cap Emploi 68-67 :

- Adeline CHAPIN, chargée de relation entreprise
- Jennifer HACHEZ, chargée de relation entreprise
- Sophie LINTINGRE, chargée de relation entreprise
- Christophe LONGO, conseiller en insertion professionnelle
- Malika MULLER, responsable de secteur
- Isabelle RAMBOURG, directrice Cap Emploi 08

Les professionnels interrogés de Carrefour :

- Amélie THEVENIN, RH de proximité
- Les collaborateurs ayant témoigné de leur expérience.

Rédaction et mise en page :

Manon BALTU et Bérange CLEPIER – Practhis (Coordination du PRITH)

Sommaire général

PARTIE 1. Parcours renforcés en emploi : de quoi parle-t-on ?	5
1. Cadre réglementaire et législatif clé	7
2. Principales mesures et évolutions récentes	8
3. Soutien à la transformation des ESAT	8
PARTIE 2. Mettre en action les parcours renforcés en emploi	9
Fiche pratique Travailleur d'ESAT	11
<i>Mon parcours professionnel et ma sortie d'ESAT</i>	
Fiche pratique Accompagnateur d'ESAT	27
<i>Mon accompagnement des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire</i>	
Fiche pratique Professionnel de l'insertion	37
<i>Mon accompagnement des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire</i>	
Fiche pratique Employeur	47
<i>L'intégration en entreprise d'une personne en situation de handicap sortante d'ESAT</i>	

Partie 1

Parcours renforcés en emploi : de quoi parle-t-on ?

Le plan de transformation des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), initié en 2021, marque une évolution significative pour le secteur du travail protégé en France. Visant à renforcer les droits des travailleurs en situation de handicap et à fluidifier leur parcours professionnel vers le milieu ordinaire, ce plan s'appuie sur un ensemble de textes réglementaires et législatifs et continue de se déployer avec des ajustements et des nouveautés en 2024 et 2025.

1. Cadre réglementaire et législatif clé

Le plan de transformation des ESAT est principalement encadré par les textes suivants :

- **La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification)** : elle a posé les premières pierres de la réforme en introduisant la possibilité pour les travailleurs d'ESAT d'avoir un parcours professionnel sécurisé et de bénéficier d'un « parcours renforcé en emploi ».

- ▶ [Consulter le texte de loi](#)

- **Le décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022** : Ce texte majeur est venu préciser les droits des travailleurs handicapés en ESAT, en les rapprochant de ceux des salariés de droit commun. Il détaille les modalités du cumul d'activité entre le milieu protégé et le milieu ordinaire, ainsi que le renforcement des droits sociaux.

- ▶ [Consulter le décret](#)

- **Le décret n° 2022-1614 du 22 décembre 2022** relatif au calcul de l'allocation aux adultes handicapés en cas d'activité simultanée et à temps partiel en milieu ordinaire et dans un établissement et service d'aide par le travail

- ▶ [Consulter le décret](#)

- **La circulaire n° DGCS/SD3/2022/139 du 11 mai 2022** : elle a détaillé les modalités de mise en œuvre du plan de transformation, en précisant ses trois axes principaux :

- Renforcer les droits et le pouvoir d'agir des personnes en ESAT.
- Favoriser des parcours professionnels plus fluides et sécurisés.
- Accompagner le développement et la transformation des ESAT.

- ▶ [Consulter la circulaire](#)

- **La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023** pour le plein emploi : cette loi récente vient consolider et élargir les droits des travailleurs en ESAT, affirmant le principe d'une orientation en milieu ordinaire comme un droit universel.

- ▶ [Consulter le texte de loi](#)

2. Principales mesures et évolutions récentes

Le plan de transformation se traduit par une série de mesures concrètes qui modifient en profondeur le quotidien des travailleurs en ESAT et le fonctionnement de ces structures.

a. Renforcement des droits individuels et collectifs

Depuis le 1er janvier 2024, les travailleurs en ESAT bénéficient de nouveaux droits, les alignant davantage sur le statut de salarié :

- **Droit de grève et liberté syndicale.** Congés et autorisations exceptionnelles d'absence, la rémunération du travail le dimanche et les jours fériés
- Accès à une **complémentaire santé collective obligatoire**, avec une prise en charge minimale de 50% par l'ESAT.
- Le droit de bénéficier de **titres-restaurant et de chèques-vacances** dans les mêmes conditions que les salariés de l'établissement.
- **Droit d'alerte et de retrait** en cas de danger grave et imminent.
- **Élection d'un délégué des travailleurs** au sein de l'ESAT. Mise en place d'une instance mixte et consultative compétente en matière de QVCT, d'hygiène et de sécurité, d'évaluation et de prévention des risques professionnels ...)
- Accès à la formation professionnelle (OPCO/OPCA; compte personnel formation)
- Renforcer l'autodétermination des travailleurs handicapés.

b. Fluidification des parcours professionnels

L'un des objectifs centraux du plan est de faciliter les allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire, sans rupture de droits :

- **Cumul d'activité** : Il est désormais possible pour un travailleur en ESAT d'exercer une activité à temps partiel en milieu ordinaire tout en conservant son statut et son accompagnement en ESAT.
- **Parcours renforcé en emploi** : Ce dispositif garantit à la personne qui quitte un ESAT pour un emploi en milieu ordinaire un accompagnement médico-social et professionnel dans la durée et un droit au retour dans son établissement d'origine en cas de rupture de son contrat de travail.
- **Accompagnement par France Travail** (anciennement Pôle Emploi) : En lien avec Cap Emploi et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), France Travail joue un rôle accru dans l'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire.

3. Soutien à la transformation des ESAT

Pour accompagner ces changements, un **Fonds d'Accompagnement de la Transformation des ESAT (FATESAT)** a été mis en place en 2022 et 2025 pour soutenir les projets de développement et de modernisation des établissements.

Partie 2

Mettre en action les parcours renforcés en emploi

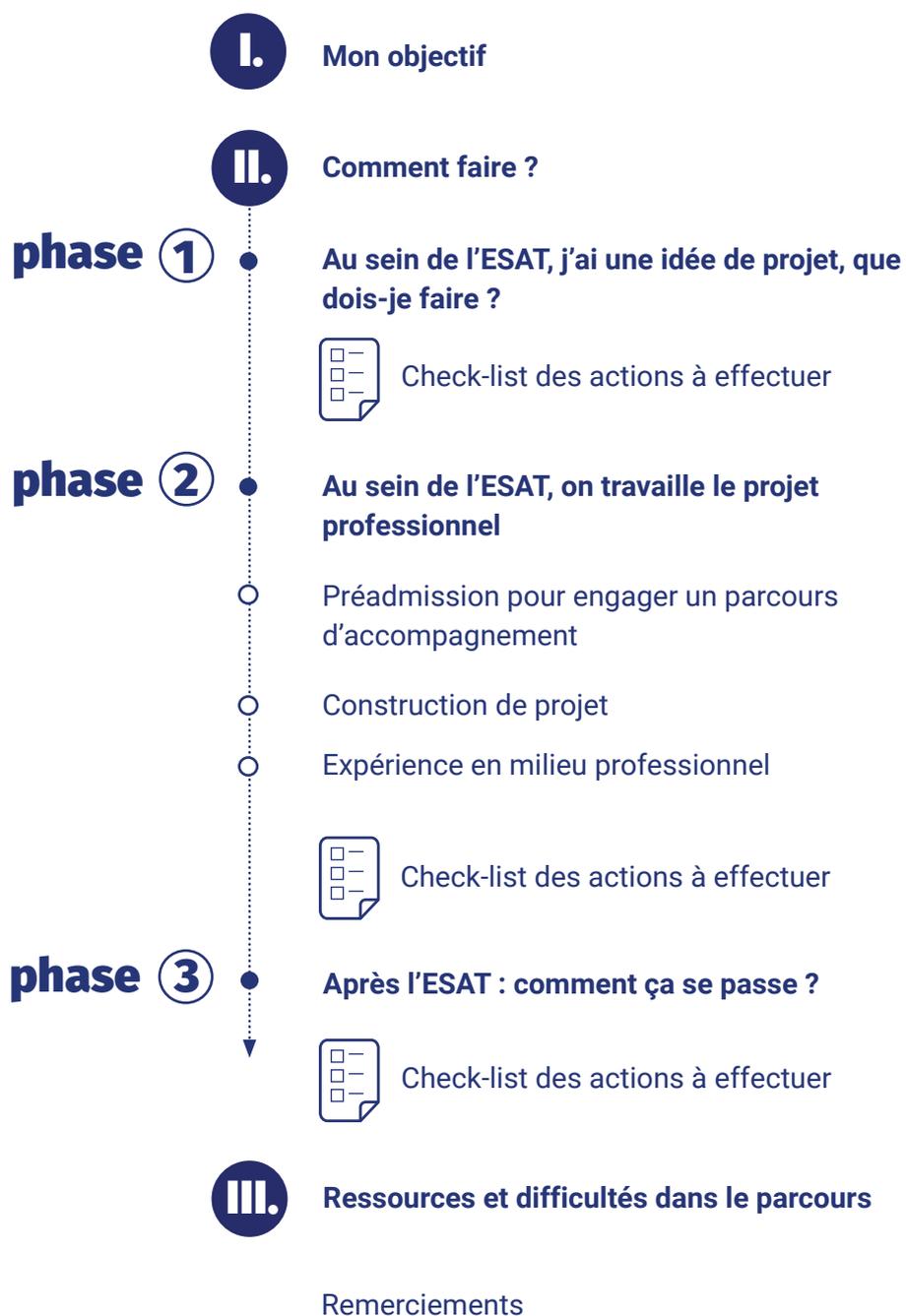
Fiche pratique | Travailleur d'ESAT

Mon parcours professionnel et ma sortie d'ESAT

Nom

Prénom

Sommaire



I. Mon objectif



Je souhaite travailler sur mon parcours professionnel, et j'envisage peut-être un changement de métier, ou un environnement de travail différent.



Cette fiche pratique va m'aider grâce à :

Des exemples concrets qui donnent envie

Je vais découvrir des témoignages de personnes qui ont sauté le pas et réussi à trouver leur place en dehors de l'ESAT. Ça va me montrer que c'est possible pour moi aussi !

Des conseils faciles à suivre

Je trouverai des astuces pratiques que je pourrai mettre en place pour commencer à réfléchir et à avancer dans mon projet.

Des infos importantes sur les aides

Je vais découvrir les différents dispositifs qui existent pour m'accompagner dans cette démarche. Je pourrai en parler aux personnes qui m'aident déjà.

II. Comment faire ?

Au sein de l'ESAT, j'ai une idée de projet, que dois-je faire ?

Au sein de l'ESAT, on travaille le projet professionnel

Après l'ESAT : comment ça se passe ?

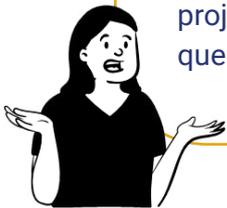
Au sein de l'ESAT, j'ai une idée de projet, que dois-je faire ?

Changer de métier, travailler ailleurs, apprendre de nouvelles choses... **Sortir de l'ESAT, c'est possible.** Est-ce que c'est quelque chose qui vous intéresse ? Mais comment et pourquoi se lancer ?

Ils sont passés par là aussi :

« Si j'ai voulu faire cette formation, c'est parce que j'ai travaillé avec l'ESAT et un accompagnant d'une autre structure, ils sont déjà sur le projet, j'ai fait des stages et tout. Et c'est suite à un projet qu'ils m'ont proposé un accompagnement et que j'ai accepté. Du coup ça m'a fait bien avancer sur le projet, parce que maintenant je sais ce que je veux faire. »

- Pauline »



« Moi cette proposition de formation et d'accompagnement, qu'on m'a proposé par la structure d'accompagnement, grâce à un accompagnateur qui est venu me voir, on a bien avancé sur le projet. Ça me permet de trouver un travail dans le milieu ordinaire. Mon objectif était de participer à cette formation et de voir d'autres projets dans le milieu ordinaire et pour m'avancer un peu plus. »

- Mathis



Comme d'autres, parlez de vos envies professionnelles, de vos projets à votre accompagnateur en ESAT ! Il est là pour vous aider, ainsi que toute l'équipe.

Pour avancer sur le projet, vous pouvez :

- ▶ Mettre à jour votre carnet de parcours et de compétences* avec votre accompagnateur.
- ▶ Discuter de votre projet lors de votre entretien professionnel, et exprimer clairement vos envies et motivations.
- ▶ En parler avec vos amis et votre famille.
- ▶ Réfléchir à vos besoins spécifiques en termes d'accompagnement et d'adaptations : pour quels sujets avez-vous besoin d'aide ?
- ▶ Demander des informations sur les aides qui existent pour les personnes qui ont un projet professionnel qui pourrait amener à sortir de l'ESAT (aides financières, accompagnement personnalisé, etc.)
- ▶ Identifier vos points forts et vos compétences qui pourraient vous aider dans votre projet : « *Qu'est-ce que je sais bien faire ? Quelles sont mes qualités ?* »
- ▶ Identifier vos capacités et vos envies : « *Qu'est-ce que je peux faire ? qu'est-ce que j'ai envie de faire ?* »

* S'il est mis en place au sein de l'ESAT.

**P
H
A
S
E**
1



Je coche chaque action réalisée :

J'ai parlé de mon idée de projet à mon accompagnateur

Le carnet de parcours et compétences a été complété

Je me suis inscrit à France Travail, avec l'aide de mon accompagnateur

J'ai posé des questions sur les possibilités qui s'offrent à moi pour m'aider (accompagnement, formation, emploi, création d'entreprise...)

J'ai réfléchi à mes besoins et mes difficultés pour être accompagné, mais aussi pour mon futur poste

Pour m'aider à identifier mes besoins, je peux consulter ce document : [La liste des besoins et des accompagnements pour les personnes handicapées](#)

Je fais également un premier point sur mon projet :

- Ce que je veux faire (*exemple : je veux faire de la cuisine*) :

.....
.....
.....

- Ce que je sais faire (*exemple : je sais éplucher des légumes et des fruits*) :

.....
.....
.....

- Ce que je peux faire (*exemple : je peux travailler debout*) :

.....
.....
.....

Pour m'aider à identifier mes compétences, et mes points forts, je peux consulter ce site : <https://www.solidarites-usagerspsy.fr/s-inserer/les-techniques-de-recherche-d-emploi/bien-se-connaître-compétences-savoir-etre/>

Au sein de l'ESAT, on travaille le projet professionnel

2

Quand on décide de s'ouvrir à un nouveau projet professionnel, il y a plusieurs étapes pour préparer son projet et trouver un nouveau métier. Ces étapes peuvent changer selon les aides qu'on utilise. **Mais travailler son projet petit à petit, ça a des avantages !**

1^{ère} étape

Préadmission pour engager un parcours d'accompagnement

La préadmission est la toute première étape si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour un projet professionnel. C'est un moment d'échange pour mieux connaître le projet et vos besoins. Cette étape permet de clarifier vos attentes, de comprendre le cadre de l'accompagnement et de s'assurer de répondre au mieux à vos besoins en fonction du dispositif. **C'est un premier pas vers la concrétisation de votre projet professionnel.**



Comment ça va se passer ? Qui va m'aider ?

- ▶ **Mon accompagnateur en ESAT** : Il sera mon interlocuteur privilégié dans toutes mes démarches. Je peux le solliciter quand j'en ai besoin. Lorsque j'en ai la capacité, il est important de faire les démarches moi-même.
- ▶ **Service Public de l'Emploi (Cap Emploi, France Travail, Missions Locales)** : Ce sont des organismes qui peuvent m'aider à trouver un emploi en dehors de l'ESAT si c'est mon souhait. Ils conseillent et accompagnent dans les démarches.
- ▶ **Action de pré orientation** : Ce sont des stages ou des périodes pour m'aider à découvrir différents métiers et à savoir ce qui me plaît, notamment dans le milieu ordinaire de travail. Ça peut m'aider à choisir un projet professionnel.
- ▶ **Entretien individuel** : C'est un moment où je parle seul à seul avec un accompagnant pour discuter de mes envies, de mes difficultés et de mes projets. C'est un temps pour m'exprimer.



« Ça permet de m'assurer et me rassurer sur mon choix, rencontrer l'équipe qui est à l'écoute et participer à différents ateliers qui me permettent de déboucher à un projet professionnel réel. »

- Marie



Des fiches qui peuvent vous aider :

- Vous êtes handicapé : vous pouvez travailler en milieu ordinaire ou en milieu protégé ;
- France travail (ex Pôle Emploi) et Cap Emploi : c'est quoi ;
- Cap Emploi c'est quoi.



2^{ème} étape

Construction de projet

Félicitations ! Si vous arrivez à cette étape, cela signifie que votre accompagnement de projet professionnel a été validé. **La phase de « construction du projet » est un moment clé où vos objectifs professionnels prennent forme de manière concrète.** C'est un travail collaboratif entre vous et l'équipe d'accompagnement.



J'ai fait des tests d'orientation professionnelle, accompagné par la chargée d'insertion professionnelle pour construire le projet. J'ai aussi participé à des ateliers de technique de recherche d'emploi individuels et collectifs : en individuel, pour travailler nos outils et en collectif pour mettre en commun nos connaissances. Et enfin, je réalise des enquêtes métiers afin de valider mon projet. Ça m'a permis de beaucoup plus avancer sur mon projet. J'espère découvrir d'autres formations et d'autres métiers. J'ai préféré le collectif plutôt que l'individuel car ça nous aidait à chercher un métier tous ensemble.

- Bastien



Vos objectifs professionnels peuvent être variés :

- ▶ **Vous changez d'ESAT** pour trouver un environnement plus adapté à vos compétences et à votre projet.
- ▶ **Vous changez de poste de travail au sein de votre ESAT** pour évoluer, découvrir de nouvelles tâches, prendre plus de responsabilités.
- ▶ **Vous allez travailler dans une entreprise adaptée** pour une intégration professionnelle hors ESAT, avec un accompagnement spécifique.
- ▶ **Vous allez travailler dans une entreprise du milieu ordinaire** pour une intégration professionnelle hors ESAT, avec ou sans accompagnement spécifique.
- ▶ D'autres objectifs professionnels peuvent inclure l'accès à des formations spécifiques, la reconnaissance des acquis de l'expérience...



Comment ça va se passer ? Qui va m'aider ?

- ▶ **Continuité de l'accompagnement** : Tout au long du parcours, j'aurai mon accompagnateur référent au sein de l'ESAT ou de la structure qui me suit (France Travail, Cap Emploi, Mission Locale). Cette personne sera mon contact le plus important. La personne me connaît bien et suivra l'évolution de mon projet.
- ▶ **Formation et stage** : Si une formation ou un stage est envisagé pour développer mes compétences ou découvrir un métier, mon accompagnateur m'aidera à identifier les formations adaptées et à organiser les périodes de stage. Je pourrais apprendre de nouvelles choses et voir concrètement comment se passe un autre travail. Des organismes de formation et des tuteurs de stage m'encadreront pendant ces périodes d'apprentissage.
- ▶ **Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)** : La PMSMP est une période courte pour se mettre en situation dans une entreprise. Elle permet de tester un métier dans une entreprise en situation réelle. Je pourrais voir si ce travail me plaît et si j'ai les compétences nécessaires. Un tuteur en entreprise m'accueillera et me guidera pendant cette période.
- ▶ **Entretien individuel** : Ce sont des moments réguliers où je peux discuter de mon projet avec mon accompagnateur. Je ferai le point sur mes envies, mes progrès, mes difficultés et les prochaines étapes. C'est un temps d'échange important pour avancer ensemble.
- ▶ **Carnet de parcours et de compétences*** : C'est un document où seront notées toutes les étapes importantes de mon parcours : mes expériences, mes formations suivies, mes compétences acquises, mes réussites et mes difficultés. C'est un outil pour moi et pour les professionnels qui m'accompagnent, afin de suivre ta progression. Je participerai activement à la tenue de ce carnet avec l'aide de mon accompagnateur référent.



L'organisation de l'accompagnement était adaptée à mes besoins et ça m'a beaucoup aidé. Les explications que l'accompagnante me fournissait, les exercices qu'on a fait m'ont beaucoup aidé à trouver ma voie. L'accompagnement est bien adapté, parce qu'à chaque fois qu'on faisait en groupe. Quand on faisait les exercices et qu'on ne comprenait pas quelque chose, l'accompagnante réexpliquait. En individuel, elle m'aidait à décortiquer plus le métier qu'il faut en prenant des vidéos de chaque métier. C'est les exercices qu'on a fait qui m'ont permis de trouver mon projet professionnel.



- Axel



* S'il est mis en place au sein de l'ESAT.

3^{ème} étape

Expérience en milieu professionnel

Après avoir défini ton projet et tes objectifs, la 3^{ème} étape est celle de l'action : l'expérience concrète en milieu professionnel. **C'est le moment de mettre en pratique ce que vous avez appris, de découvrir de nouveaux environnements et de confirmer ou d'ajuster vos choix.** Cette étape est entièrement personnalisée et dépendra des objectifs que vous avez définis avec votre référent lors de la 2^{ème} étape.



Comment ça va se passer ? Qui va m'aider ?

- ▶ **Mise à disposition** : Je pourrais aller travailler de temps en temps dans une entreprise en dehors de mon ESAT, mais je resterais rattaché à mon ESAT. C'est une première étape pour découvrir un autre environnement de travail. Mon ESAT organisera ça et un tuteur dans l'entreprise m'accompagnera sur mon lieu de travail. La mise à disposition peut durer jusqu'à deux ans maximum.
- ▶ **Prestation** : L'ESAT où je travaille peut réaliser un travail pour une entreprise extérieure. Je pourrais être amené à participer à ce travail, soit à l'ESAT, soit directement chez l'entreprise, avec d'autres travailleurs de l'ESAT et des encadrants. Les encadrants de l'ESAT organiseront et regarderont comment ça se passe. Ils me guideront pour faire les tâches demandées.
- ▶ **Stage ou mobilité intra ou inter ESAT** : Je pourrais faire un stage pour découvrir une autre activité dans mon ESAT (mobilité intra) ou dans un autre ESAT (mobilité inter). C'est l'occasion d'apprendre de nouvelles compétences et de voir d'autres façons de travailler. Les moniteurs d'atelier de l'ESAT où je ferais le stage m'encadreront et m'apprendront les gestes professionnels. Mon accompagnateur référent sera informé et pourra m'aider.
- ▶ **Action de formation dédiée au projet** : Si j'ai une idée précise de ce que je veux faire comme travail, des formations spéciales pourront être organisées pour m'aider à apprendre ce qu'il faut. Ces formations pourront se passer à l'ESAT ou ailleurs. Des formateurs m'enseigneront les savoir-faire liés à mon projet. Mon accompagnateur référent m'aidera à trouver les formations qui m'intéressent.

Cette 3^{ème} étape est cruciale pour finir de construire votre projet professionnel. Elle vous permet de passer de la théorie à la pratique, de découvrir de nouvelles facettes de vous-même et du monde du travail. C'est une période riche en enseignements qui va vous aider à affiner votre projet et à vous préparer à la suite de votre parcours.



Ça m'apporte de la confiance en moi, ça me permet de reprendre un rythme de vie, avec des horaires adaptés à ma situation. Ça permet aussi de me re-sociabiliser, petit à petit avec mes collègues et avec les visiteurs du musée.

- Christophe



Ca permet d'apprendre un métier directement avec l'entreprise avec une équipe de professionnels, tout en étant accompagné par l'ESAT pour sécuriser mon parcours. Le fait de travailler grâce à une mise à disposition est très important. Ça permet de travailler dans un milieu où le handicap est pris en compte, les personnes sont sensibilisées. On travaille dans la bienveillance et la compréhension. On bénéficie d'un accompagnement permanent dans le cadre du dispositif ESAT hors les murs. On est encouragé, on est continuellement accompagné. Il y a un travail en amont qui se fait, quelques mois avant et puis toujours pendant la mise à disposition, il y a toujours des points qui sont faits et ça aide énormément.

- Julie



**P
H
A
S
E**
2



Je coche chaque action réalisée :

1^{ère} étape

Préadmission pour engager un parcours d'accompagnement

J'ai eu un entretien avec une personne qui fait partie du Service Public de l'Emploi (France Travail, Cap Emploi ou Mission Locale)

Je sais présenter mon projet et mes motivations

J'ai compris les objectifs et les modalités de l'accompagnement que l'on m'a proposé

2^{ème} étape

Construction de projet

J'ai étudié les différentes options qui s'offraient à moi (métier, secteur d'activité, formation)

J'ai fait des recherches sur les opportunités professionnelles

J'ai participé à des ateliers thématiques

J'ai identifié mes compétences et celles que je dois acquérir

Si besoin, j'ai identifié les formations nécessaires

Je suis d'accord avec mon accompagnateur sur le projet et les étapes à suivre

3^{ème} étape

Expérience en milieu professionnel

J'ai visité une entreprise du milieu ordinaire

J'ai fait un stage/une immersion

J'ai discuté avec mon accompagnateur de mon expérience, de mes forces et des difficultés que j'ai pu rencontrer

Si nécessaire, j'ai adapté mon projet en fonction de ces expériences

Après l'ESAT : comment ça se passe ?

③

Alors, une fois qu'on a trouvé le métier qui nous plaît, comment ça se passe concrètement pour travailler en milieu ordinaire ? Il existe plusieurs solutions pour ça, et vous n'êtes vraiment pas seul dans cette démarche. Mais concrètement, comment ça se passe ?



Comment ça va se passer ? Qui va m'aider ?

▶ L'accompagnement de France Travail et/ou Cap Emploi et/ou Mission Locale continue :

- Je peux rester inscrit pour bénéficier d'un accompagnement, pour cela, je me renseigne directement auprès de la structure qui me concerne.

▶ Temps partagé entre ESAT et milieu ordinaire de travail :

- Je pourrais avoir un emploi du temps partagé, où certaines journées ou demi-journées, je travaillerais dans une entreprise ordinaire et le reste du temps à mon ESAT. Au début, j'aurais peut-être un accompagnateur de l'ESAT avec moi dans l'entreprise pour m'aider à m'adapter. Petit à petit, je gagnerais en autonomie. Mon ESAT va organiser cette mise en place avec l'entreprise. Un moniteur d'atelier ou un accompagnateur de mon ESAT me suivra et me conseillera. Un tuteur dans l'entreprise pourra aussi m'aider au quotidien sur mon lieu de travail.

▶ Au sein de l'entreprise, je peux me rapprocher d'un référent handicap :

- Le référent handicap est une personne qui pourra m'accompagner pour adapter mon poste de travail et m'aider à surmonter des difficultés. Il accompagne aussi mon entreprise.

▶ Convention d'appui :

- Mon ESAT va signer un accord avec l'entreprise où je vais travailler. Cet accord prévoit comment l'ESAT peut, avec mon accord, m'aider dans mon emploi (par exemple, des visites régulières, des conseils à l'entreprise, une aide en cas de difficulté). J'aurais un contrat de travail directement avec l'entreprise. Mon accompagnateur référent de l'ESAT restera en contact avec moi et avec l'entreprise. Il pourra intervenir en cas de besoin et s'assurer que tout se passe bien. Un représentant de l'entreprise sera aussi mon responsable direct.

▶ Relai de la plateforme Emploi Accompagné :

- Mon ESAT peut te mettre en lien avec une plateforme d'Emploi Accompagné à la fin de la convention d'appui. Un conseiller de cette plateforme va me rencontrer régulièrement pour comprendre mes besoins, m'aider à chercher un emploi en milieu ordinaire, me préparer aux entretiens, et me soutenir une fois que j'aurais trouvé un travail. Un conseiller en emploi accompagné sera ma personne de référence. Il peut travailler avec mon ESAT et mon employeur pour assurer la réussite de mon intégration.

► **Les structures d'appui pour vous et votre employeur Agefiph/Fiphfp :**

- Ces structures sont à contacter si j'ai besoin d'aménagements de poste, de formations spécifiques pour mon nouveau travail, ou si l'entreprise qui m'emploie a besoin d'aide pour m'accueillir. Mon employeur (ou moi avec son accord) peut faire une demande à ces structures. Le référent handicap peut aussi prendre contact avec ces structures. Mon accompagnateur référent ou le conseiller en emploi accompagné peuvent l'aider dans ces démarches et le conseiller sur les besoins spécifiques liés à mon handicap.
- Si je travaille dans la fonction publique, je contacte le Fiphfp, si je travaille dans le milieu privé, je contacte l'Agefiph.

« Je suis actuellement en reconversion professionnelle. A mon travail, je suis en train de reprendre confiance en moi, de reprendre des appuis, des bonnes bases. Et je sais que derrière, il y a l'ESAT qui est là pour m'épauler. Si j'ai des questions, un problème, je peux me tourner vers eux et avoir des réponses. »

- Camille



« Ils ont pris un peu conscience qu'il fallait quand même du temps pour que je prenne bien tous les détails pour le travail. Une fois le responsable m'avait fait un beau papier avec des captures d'écran, pour que je comprenne bien la marche à suivre, parce que c'est pas toujours évident les procédures. Même si ça reste quand même des tâches assez simples tout de même, mais qui peuvent avoir des conséquences importantes s'il y a des erreurs. Donc il faut faire attention. [...] Voilà, c'est une expérience plutôt réussie. »

- Stéphanie



Des fiches qui peuvent vous aider pour l'après ESAT :

- [Vous êtes handicapé : comment pouvez-vous être aidé pour trouver un travail ?](#) ;
- [Mon travail dans l'entreprise et mon contrat](#) ;
- [L'emploi accompagné : fiche FALC](#) ;
- [C'est quoi une convention d'appui en milieu ordinaire](#) ;
- [Ma convention d'appui](#) ;
- [Qui va m'accompagner dans mon travail](#) ;
- Le site : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi> ;
- Si vous avez besoin d'aide pour concilier emploi et handicap dans le secteur privé, vous pouvez consulter le site de l'Agefiph ;
- Si vous envisagez d'intégrer la fonction publique ou si vous y travaillez, voici quelques fiches disponibles sur le site du Fiphfp : [Intégrer la fonction publique](#) / [Saisir le FIPHFP](#) / [Se maintenir en emploi](#) / [Se former](#).



**P
H
A
S
E**
3



Je coche chaque action réalisée :

J'ai discuté avec mon référent des démarches et conditions de ma sortie de l'ESAT

J'ai récupéré tous les documents nécessaires (attestations, bilans...)

J'ai vérifié que j'avais un suivi personnalisé quand je serai sorti de l'ESAT

Je suis inscrit et suivi par des structures comme France Travail, Cap Emploi ou la Mission Locale

J'ai mis à jour mon CV et ma lettre de motivation

Je me suis préparé aux entretiens d'embauche

Je me suis renseigné sur mes droits (prestations sociales, aide au logement...)

J'ai trouvé comment me rendre sur mon futur lieu de travail (bus, voiture, vélo, à pied...)

J'ai postulé à des offres d'emploi

III. Ressources et difficultés dans le parcours

Pour réussir votre projet professionnel, comment faire ? Vous vous demandez « Est-ce que je vais y arriver » ? ou encore « Qui peut m'aider si j'en ai besoin » ? ou bien « Que faire quand c'est difficile pour moi » ? D'autres sont passés là avant vous et donnent leur conseils :

Ce qui peut être un peu difficile :

- ▶ Les habitudes de travail en entreprise (règles, rythme) peuvent être différentes.
- ▶ Le travail peut être plus rapide ou demander plus d'efforts.
- ▶ Le travail proposé pourrait être différent de ce que vous faites à l'ESAT (nouvelles compétences à apprendre).
- ▶ Vous allez rencontrer de nouvelles personnes qui ne connaissent pas l'ESAT.
- ▶ Il est possible d'avoir peur de ne pas réussir à suivre le rythme.
- ▶ Certaines personnes pourraient avoir des idées fausses sur ce que vous pouvez et savez faire.
- ▶ Vous aurez peut-être moins d'aide directe et devrez être plus autonome.
- ▶ Les papiers et les démarches pour chercher du travail peuvent être compliqués.
- ▶ Penser à comment vous allez vous déplacer pour aller travailler.
- ▶ Les temps de travail à temps partiel sont rares et il pourrait y avoir des changements dans l'argent vous gagnez chaque mois.
- ▶ Il ne faut pas rester dans son coin même si c'est parfois difficile : identifiez vos interlocuteurs et sollicitez les.

Ce qui peut vous aider :

- ▶ Votre ESAT est là pour vous aider à vous préparer et à chercher du travail.
- ▶ Des professionnels spécialisés peuvent vous accompagner pour trouver un emploi (par exemple : France Travail à travers Cap Emploi).
- ▶ Votre envie et votre motivation sont très importantes.
- ▶ Vos compétences et votre expérience de l'ESAT sont précieuses.
- ▶ En entreprise, vous aurez des référents qui seront des ressources pour vous : il faut oser aller les voir et leur poser des questions.
- ▶ Plus vous posez de questions en entreprise, plus vous en saurez et plus vous serez autonome.
- ▶ Le soutien de votre famille et de vos amis.
- ▶ Il existe des aides pour adapter votre poste de travail.
- ▶ La loi encourage l'embauche des personnes handicapées et des entreprises sont tournées vers l'embauche (par exemple : Les entreprises s'engagent).
- ▶ D'autres personnes sont passées par là et peuvent vous donner des conseils et vous soutenir (pair aide et Groupe d'Entraide Mutuelle).
- ▶ L'ESAT peut continuer à vous soutenir avec des conventions (convention d'appui).

« Pour le milieu ordinaire, par exemple, pour le salaire c'est autre chose. On a mis du temps pour trouver le bon compromis, comme c'était un contrat temporaire et pas une fin en soi, on a mis du temps pour trouver le bon montant pour que je perde pas... ce qui fait mon budget en étant en ESAT. »

- Léa



« Comme point de vigilance, c'est ce qui est apparu avec le collègue qui m'a précédé, [...] qui s'est senti un peu désemparé de se retrouver seul face à la tâche, de pas avoir de moniteur, tout ça. Moi ça m'a pas trop gênée, même si les collègues de l'entreprise adapté étaient les bienvenus en cas de souci. J'avais aussi des responsables référents que j'allais voir quand j'avais fait une petite erreur qui avait pu m'alarmer... Mais souvent c'est des petites bêtises qui ont pas trop de conséquences, mais ça rassure quand même d'avoir quelqu'un, un interlocuteur. »

- Léa



En résumé, voici un schéma qui pourra vous guider sur les possibilités qui s'offrent à vous, tout au long de votre parcours, en plus du soutien de mon accompagnateur en ESAT :

Je veux être accompagné	Je veux valider mon projet et me former	Je veux trouver un emploi et m'intégrer
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le réseau du service public de l'emploi ▶ Actions de préorientation ▶ Entretien individuel avec mon accompagnateur ▶ Carnet parcours et compétences 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stages ▶ PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ▶ Formations spécifiques ▶ Mise à disposition et prestations ▶ Entretien individuel ▶ Carnet de parcours et compétences 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Temps partagé ESAT et milieu ordinaire ▶ Convention d'appui ▶ Accompagnement par le réseau du service public de l'emploi ▶ Relai plateforme de l'emploi accompagné possible ▶ Aide à la compensation du handicap en entreprise via le référent handicap et les structures Agefiph et Fiphfp



Pour en savoir plus, je peux consulter :

- le cahier du PRITH n°05 « Favoriser la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire » qui est à disposition sur le site du PRITH Grand Est (notamment la page 39) ;
- la [fiche pratique issue du site Andicat pour la sortie d'ESAT](#) ;
- ou encore le site [Mon Parcours Handicap](#).

Fiche pratique | Accompagnateur d'ESAT

Mon accompagnement des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire

Sommaire

	I.	Mon objectif
	II.	Comment faire ?
phase ①	●	Il me parle de son projet
phase ②	●	On travaille le projet professionnel, ensemble
phase ③	●	L'accompagner vers la sortie d'ESAT
	↓	
	III.	Des freins et des leviers
		Remerciements

I. Mon objectif



Mon objectif est de soutenir activement un travailleur d'ESAT dans la concrétisation de son projet professionnel, afin de faciliter son intégration réussie en milieu ordinaire de travail.



Cette fiche pratique va m'aider grâce à :

Des partages d'expériences

et des conseils concrets de professionnels de l'accompagnement des sorties d'ESAT.

Des recommandations simples à appliquer

pour m'aider au quotidien.

Un condensé des informations clés

sur les dispositifs et structures d'appui

II. Comment faire ?

Comment faire pour accompagner ce projet ? Quelles sont les étapes à suivre ?



Conseils de pro

Un préalable indispensable à ce projet est de permettre aux personnes que vous accompagnez de développer leur **autodétermination**, c'est-à-dire de faire leurs propres choix de façon éclairée. Pour ce faire, il est important de proposer **le plus tôt possible des périodes d'immersion et des stages** pour découvrir le milieu ordinaire, et de les aider à **travailler sur leur carrière et leurs projets professionnels**. Ces découvertes peuvent faire naître de nouvelles idées de formations et de projets pour les personnes accompagnées.

Il me parle de son projet

1

Lors de l'échange avec le travailleur d'ESAT, j'accorde une attention particulière à :

- ▶ **Penser à l'autodétermination des personnes que j'accompagne**, essentielle à développer tout au long de son parcours, notamment en amont de ce premier échange autour de son projet professionnel. Évoquer la possibilité de ce projet professionnel de sortie d'ESAT est important pour donner le pouvoir de choisir aux personnes que vous accompagnez.
- ▶ **Vérifier sa motivation** : pourquoi souhaite-t-il faire ce projet ? d'où vient cette idée ?
- ▶ **Avoir son consentement éclairé et/ou celui de son représentant légal** : est-il en mesure de comprendre ce que cela implique pour lui ? En est-il d'accord pleinement ?
- ▶ **Identifier ses envies** : de quoi a-t-il envie ? a-t-il une idée claire du métier qu'il souhaite exercer ?
- ▶ **Recueillir ses besoins et attentes** : de quoi a-t-il besoin pour avancer dans ce projet ? quelles sont ses attentes vis-à-vis de l'accompagnement ? De quel type d'aide a-t-il besoin ?
- ▶ Faire le point avec le travailleur sur ce qu'il sait faire, ce qu'il peut faire : il s'agit ici d'être attentif aux compétences acquises mais aussi aux contraintes et capacités
- ▶ **Questionner son niveau de connaissance du milieu ordinaire** : connaît-il les changements en termes de droit pour lui ? l'impact sur la rémunération etc. ?
- ▶ **Formaliser** les choses avec lui dans le cadre de son carnet de parcours et compétences et/ou dans son entretien professionnel/individuel.

Pour un accompagnement réussi, cette première étape ne doit pas être menée seule avec le travailleur. Il est **essentiel de prendre des temps d'échange avec une équipe pluridisciplinaire** pour garantir un soutien complet et efficace.

Des fiches qui peuvent vous aider :

- [Fiche pratique – De l'accompagnement à l'émergence du projet professionnel](#)
- [Fiche pratique – Les postures de l'accompagnement](#)
- [Fiche pratique – Les questions dans le diagnostic socio-professionnel](#)



On travaille le projet professionnel ensemble

2

Pour l'accompagner au mieux, divers outils et dispositifs sont à ma disposition :

- ▶ La discussion autour d'**entretiens individuels** avec le travailleur d'ESAT pour l'aider à mieux définir son projet, mais aussi des échanges en équipe pluridisciplinaires pour accompagner au mieux le projet ;
- ▶ Des **stages inter ou intra ESAT** pour découvrir d'autres métiers et mettre en œuvre de nouvelles compétences
- ▶ L'orientation vers des **actions de pré orientation** ([ESPO](#)¹)
- ▶ **Des immersions courtes ou longues** pour découvrir le milieu ordinaire : [DuoDay](#), journées portes ouvertes, Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel ([PMSMP](#)), prestations de service, mises à dispositions...
- ▶ **Des formations** : Différents dispositifs sont mobilisables selon les besoins du travailleurs : les Etablissements et Services de Réadaptation Professionnel ([ESRP](#)), se rapprocher d'[OPCO Santé](#), la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE), l'Action de Formation en Situation de Travail ([AFEST](#)), la région à travers le Programme Régional de Formation ([PRF](#)), [France Travail](#), le [compte personnel de formation](#)...
- ▶ Le **carnet de parcours et compétences** à compléter, lorsqu'il sera disponible
- ▶ Dans les situations où le projet s'y prête, un accompagnement dédié est mis en place : il comprend l'aide à l'inscription à France Travail, la facilitation de rencontres régulières avec le référent France Travail, ainsi que l'orientation vers les dispositifs spécifiques d'accompagnement du SPE. Un lien privilégié avec Cap Emploi en amont peut faciliter votre travail.
- ▶ En parallèle, il est essentiel de travailler la **relation aux entreprises du secteur** afin de favoriser l'insertion vers le milieu ordinaire, mais aussi la **relation aux différents partenaires de votre territoire** (institutions, collectivités locales, structures du médico-social et de l'accompagnement, organismes de formation, réseaux professionnels)

Pour plus d'informations spécifiques sur les dispositifs à votre disposition, notamment en région Grand Est, [le cahier du PRITH n°05 « Favoriser la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire »](#) est à disposition sur le site du PRITH Grand Est.

Des fiches qui peuvent vous aider :

- [Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap](#)
- [La co-construction du projet personnalisé, en page 35 et suites](#)
- En annexe, le logigramme d'un parcours d'accompagnement au projet professionnel adapté de l'APEI Moselle

1 [Retrouvez l'annuaire des ESPO de la Région](#)



L'accompagner vers la sortie d'ESAT

3 Pour l'accompagner vers la sortie d'ESAT, il est essentiel d'y aller **étape par étape**, à travers différents moyens :

- ▶ Continuer, sur la fin du parcours à proposer des activités ouvertes vers le milieu ordinaire telles que : ESAT de transition, mises à disposition, prestations de services, PMSMP² dans les Entreprises Adaptées ou entreprise du milieu ordinaire etc ;
- ▶ Assurer une inscription auprès du SPRE afin de créer une continuité d'accompagnement ;
- ▶ Mettre en place une convention d'appui, avec l'accord de la personne et assurer sa mise en œuvre ;
- ▶ Après la convention d'appui, mettre en place le relai de la plateforme emploi accompagné
- ▶ Pour assurer l'adaptation au poste au sein des structures du milieu ordinaire (privées ou publiques), mettre en lien les entreprises avec l'Agefiph ou le Fiphfp ;
- ▶ Pour que l'insertion soit facilitée, il faut travailler la relation aux entreprises de votre territoire, mais aussi aux différents partenaires. L'insertion est une affaire de lien, d'échanges et surtout d'humain.



	Focus sur les partenariats : conseils des collègues			
	ESAT et Entreprises du milieu ordinaire ou structures publiques	ESAT et Emploi Accompagné	ESAT et SRPE	ESAT et Entreprise Adaptée
Objectifs et intérêts pour l'ESAT et ses usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique et valorisation des compétences de l'ESAT • Offrir des opportunités d'emploi en milieu ordinaire aux travailleurs • Renforcer l'image de l'ESAT comme acteur de l'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement expert et durable pour les travailleurs • Renforcer l'efficacité de l'insertion en milieu ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler les parcours travailleurs/droit commun • Mutualiser les expertises en insertion pro • Accéder aux services du SPE (emploi, formation, orientation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelle sécurisée vers le milieu ordinaire • Étape intermédiaire pour le statut de salarié
Conseils de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser l'accompagnement par une convention d'appui • Échanger fréquemment (réfèrent, tuteur, salarié) • Initier le contact (forums, salons) • Communiquer sur les compétences ESAT et profils • Adapter l'accompagnement et être flexible • Organiser des visites mutuelles • Nommer des référents/tuteurs et définir leurs missions • Prévoir des bilans complets (directions incluses). • Possibilité de convention d'appui et de facturation des prestations de l'ESAT à l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le partenariat (conventions) • Échanger régulièrement (points de suivi) • Capitaliser sur les réussites pour encourager 	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le partenariat (conventions) • Échanger régulièrement • Désigner des référents • Organiser des actions d'interconnaissance • Élaborer un plan d'action conjoint • Prévoir une réciprocité des demandes • Mettre en place des outils de suivi individuels • Identifier un interlocuteur pour le suivi de la convention 	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le partenariat (conventions) • Échanger régulièrement • Organiser des visites mutuelles
Des outils disponibles sur le site d'Andicat pour vous aider	Accéder au modèle de convention d'appui	Accéder au modèle de convention de partenariat ESAT -Plateforme Emploi Accompagné	Questions incontournables à explorer pour établir une convention entre un ESAT et un acteur du réseau du service public de l'emploi	Accéder à la trame de convention ESAT-EA

² Des éléments réglementaires sur la PMSMP disponibles dans des [questions réponses de la DREETS Grand Est](#)

III. Des freins et des leviers

Quelles sont mes ressources pour appuyer cet accompagnement et quelles sont les difficultés auxquelles je peux faire face ?



Sur la base des témoignages de : ADPAMS/Cap Emploi, FHTH d'Ingwiller, Atelier du SONNENHOF et des retours partagés par les professionnels ayant participé aux journées territoriales d'octobre 2024 sur le plan de transformation des ESAT en Grand-Est.

Les freins et difficultés que je peux rencontrer :

- ▶ Les difficultés de mobilité géographique du travailleur, notamment en milieu plus rural ;
- ▶ Les difficultés de mobilité géographique des accompagnateurs d'ESAT, parfois éloignés du réseau SPE et entreprises locales ;
- ▶ Le fait qu'il n'y ait pas de collègue CIP au sein de l'ESAT, ou trop peu présent ;
- ▶ Le fait qu'il n'y ait pas ou peu de sensibilisation, d'accompagnement des professionnels du milieu ordinaire face à la question de l'inclusion et du handicap, induisant d'ailleurs parfois un manque de tolérance du collectif de travail et des managers du milieu ordinaire de travail ;
- ▶ Le fait qu'il y ait un manque de connaissance et de partenariat avec les entreprises locales et le bassin d'emploi ;
- ▶ Le contexte actuel lié au système de financement des ESAT qui ne favorise pas toujours l'accompagnement individualisé nécessaire ;
- ▶ Les peurs du travailleur et de son entourage personnel et professionnel associées à ce changement professionnel, qui peuvent rendre plus difficile la concrétisation du projet ;
- ▶ Les difficultés de projection financière pour le travailleur d'ESAT (absence de simulateur + perte de droits potentielle) qui freinent parfois les envies ;
- ▶ L'absentéisme et turnover que rencontrent les entreprises, qui rendent l'accueil des personnes en situation de handicap plus difficile par un manque de disponibilité des collaborateurs.

Les leviers et appuis sur lesquels je peux compter pour m'aider dans l'accompagnement :

- ▶ Prendre le temps de renforcer la collaboration entre les employeurs, les structures médicosociales et Cap Emploi/France Travail ;
- ▶ Développer une vision de l'ESAT comme un tremplin plutôt qu'une fin en soi, pour permettre à chacun d'évoluer à un rythme plus adapté, et d'affiner son projet professionnel en limitant les contraintes : définir le projet professionnel de la personne à travers un entretien dès son entrée avec la notion de parcours et la prise en compte de son environnement (social, familial, professionnel...);
- ▶ Développer les collaborations avec les structures ESAT/EA/SPE/ESPO/ESRP ;
- ▶ Créer du lien entre les accompagnants et les acteurs du milieu ordinaire à travers des sensibilisations aux enjeux, boîte à outils...;
- ▶ Organiser des visites d'entreprises pour les travailleurs d'ESAT ;
- ▶ Assurer le suivi de parcours en milieu ordinaire pour assurer le maintien en emploi (sur les dimensions sociales et médicales notamment) ;
- ▶ Se rapprocher des référents handicaps, les sensibiliser et former pour leur permettre d'être un maillon fort de ces parcours professionnels ;
- ▶ Développer des ateliers de préparation à l'emploi en milieu ordinaire ;
- ▶ Mettre en place des conventions tripartites entre ESAT/usager et entreprise pour l'engagement de chacun dans un parcours ;
- ▶ Démarcher les entreprises qui ne satisfont pas l'OETH et les entreprises handi-engagées.



Quelques conseils complémentaires :

- N'oubliez pas de prendre soin de vous pour mieux aider les autres ! [Une ressource est disponible pour vous aider](#) ;
- Conseils pour accompagner des personnes en situation de handicap psychique disponible dans [cette ressource](#) ;
- [La convention cadre pluriannuelle de partenariat ESAT – Réseau Pour l'Emploi \(France Travail, Mission Locale, Cap Emploi\)](#) ;



Quelques conseils complémentaires (suite)

- Des fiches pratiques à retrouver sur le site d'Andicat pour vous aider :
 - [Préparer la sortie d'ESAT](#)
 - [Recommandations pour l'accompagnement des travailleurs d'ESAT à travers une convention d'appui](#)
 - [Le parcours renforcé en emploi : éclairages réglementaires](#)
 - [Les questions incontournables à explorer pour établir une convention entre un ESAT et un des acteurs du SPE](#)
- Des modèles de conventions à retrouver sur le site d'Andicat :
 - [Accéder au modèle de convention de partenariat ESAT -Plateforme Emploi Accompagné](#)
 - [Accéder au modèle de convention d'appui](#)
 - [Accéder au modèle de convention ESAT/ESAT hors les murs soutien vers sortie d'ESAT](#)
 - [Accéder au modèle de convention délégation PMSMP ESAT](#)
 - [Accéder à la trame de convention ESAT-EA](#)
- Des éléments clés sur le développement de l'autodétermination des publics :
 - [En savoir plus sur la mise en œuvre de l'autodétermination au quotidien en ESAT](#)
 - [Etat des lieux et mises en œuvre inspirantes de l'autodétermination des personnes en situation de handicap](#)
 - [Découvrir une étude sur le développement du pouvoir d'agir des personnes accueillies en ESAT et évolution des pratiques managériales](#)
 - [Evaluer les besoins à l'heure de l'autodétermination : d'une écoute réciproque au diagnostic partagé](#)
- Des informations générales sur :
 - o [Les PMSMP](#)
 - o [L'emploi accompagné / consulter les plaquettes sur le site du PRITH Grand Est](#)
 - o [Les entreprises adaptées](#)
 - o [Le Réseau Pour l'Emploi \(RPE\)](#)

Fiche pratique | Professionnel de l'insertion

Mon accompagnement des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire

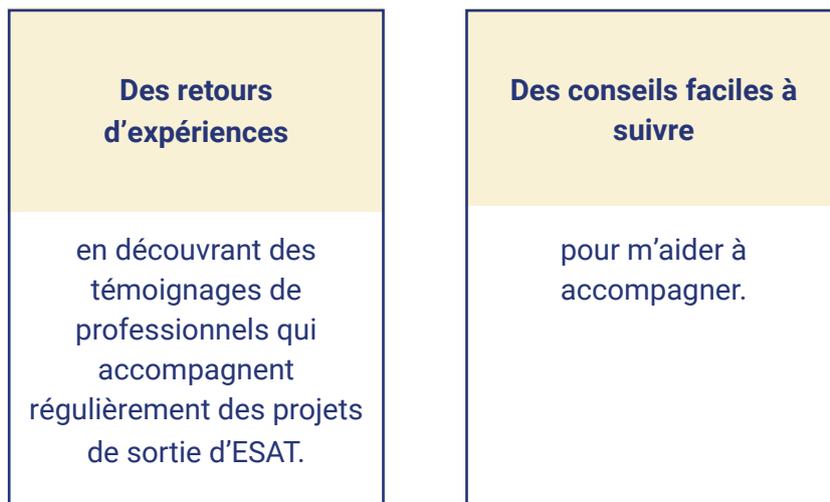
Sommaire

	I.	Mon objectif
	II.	Comment faire ?
phase ①	●	Accueil et diagnostic
phase ②	●	Travail sur le projet professionnel et consolidation
phase ③	●	Accompagnement de la décision et de la sortie d'ESAT
	▼	
	III.	Des freins et des leviers
		Remerciements

I. Mon objectif

- « J'accompagne une personne qui :
- souhaite quitter un ESAT pour un nouveau projet professionnel ;
 - envisage un projet qui pourrait mener à une sortie de l'établissement ;
 - a déjà quitté un ESAT et a besoin d'aide pour sa carrière.
- »

Cette fiche pratique va m'aider grâce à :



II. Comment faire ?

Passer du milieu protégé au milieu ordinaire de travail est un cap à franchir pour les travailleurs d'ESAT mais c'est aussi un projet professionnel tout particulier à accompagner. Alors quelles sont les étapes à suivre ?



Accueil et diagnostic

1

Quelle que soit la situation, dès la première rencontre, il est important de :

► **Ecouter activement la personne.** La priorité est de laisser la personne s'exprimer à son rythme et de lui laisser l'espace d'exprimer ses questions, son projet. Posez des questions ouvertes pour comprendre son parcours, ses aspirations, ses craintes et les raisons de sa démarche. Il est crucial d'adopter une posture de professionnel à professionnel, sans jamais infantiliser la personne, afin de construire une relation de confiance et de respect mutuel.

► **Comprendre ses aspirations, son expérience et sa connaissance du milieu ordinaire.** Il est important de parler de l'expérience en ESAT, d'éventuelles autres expériences en milieu ordinaire et des attentes actuelles. Il est également essentiel d'aborder les craintes et la perception du fonctionnement d'une entreprise du milieu ordinaire, ainsi que des potentielles démarches qui ont déjà été faites.

► **Présenter votre rôle et votre structure :** il est crucial d'expliquer clairement et simplement ce que France Travail/Cap Emploi ou la Mission Locale peut lui apporter.

► **Présenter les droits en termes notamment d'indemnisation, mais aussi de dispositifs.** Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une posture très pédagogique. En effet, passer d'un milieu professionnel à un autre implique de nombreux changements en termes d'interlocuteur, mais aussi en termes financier. Il est important de prendre le temps d'expliquer - sans complexifier - les droits (droits sociaux, droit au retour, convention d'appui, etc.), mais aussi le contexte dans lequel la personne se trouve dans le cadre de votre accompagnement et ce que cela implique pour elle.

Par ailleurs, soyez vigilants sur l'aspect financier : le changement de statut peut impliquer des pertes de rémunération (possible perte de l'AAH au moment d'un renouvellement à la MDPH après l'intégration au MOT).



Paroles de pro

Mais attention, deux situations peuvent se présenter :

- la personne est déjà sortie d'ESAT et vous devenez référent de parcours ;
- la personne est encore en ESAT, vous êtes en appui dans le cadre de son parcours de sortie.



Si la personne est déjà sortie d'ESAT	Si la personne est encore en ESAT et que son projet de sortie vers le milieu ordinaire est déjà engagé
<p>Je prends le temps de faire un diagnostic complet, afin de bien comprendre la situation dans sa globalité et apporter le soutien le plus adapté possible aux enjeux et projets de la personne.</p> <p>Pour ce faire, et avec l'accord de la personne que j'accompagne, je me rapproche des partenaires, du réseau qui entoure la personne afin d'obtenir des éléments d'informations qui vont compléter son parcours. Eventuellement, je peux solliciter mon interlocuteur Cap Emploi pour un diagnostic croisé.</p> <p>Ce diagnostic me permettra de savoir qui est l'interlocuteur le plus pertinent au sein du RPE pour répondre aux besoins de la personne en termes d'accompagnement.</p> <p><u>Conseils</u> : un contact avec la MDPH ou encore les accompagnateurs d'ESAT peut être pertinent pour obtenir des éléments de parcours/bilan. Attention, les contacts doivent toujours être pris avec l'accord de la personne que j'accompagne !</p>	<p>▶ La personne peut venir en toute autonomie dans le cadre de son projet, qu'il soit ou non travaillé avec l'ESAT.</p> <p>▶ Ou un entretien tripartite est engagé avec l'accompagnateur d'ESAT, le travailleur et moi afin de faire le point sur l'accès à la formation, les entreprises du territoire susceptibles d'intégrer la personne. Dans ce cadre, le travail est complémentaire à celui fait avec l'accompagnateur en ESAT.</p> <p>Si la personne vient en autonomie, il est important de la questionner sur son lien à l'ESAT et la possibilité pour moi (ou non) de me mettre en contact avec l'ESAT. Je peux éventuellement consulter le carnet de parcours & compétences.</p>

Dans tous les cas, à l'accueil de la personne, c'est un diagnostic à 360° qui est proposé. Ce diagnostic se fonde sur une approche globale de la situation de la personne en tenant compte des dimensions physiques, psychologiques et sociales.

Pour vous aider :

- Je peux lui transmettre [cette notice FALC sur l'offre de service intégrée Cap Emploi/France travail et le Lieu Unique d'Accompagnement \(LUA\)](#) ;
- Je peux lui transmettre une [notice FALC sur l'offre de service Cap emploi](#).



Travail sur le projet et consolidation

2

- ▶ **Je me mets en contact ou je maintiens le contact avec l'ESAT** afin de coordonner les actions avec la personne référente de l'ESAT (voir la [convention ESAT SPE](#) et le carnet parcours & compétences¹)
- ▶ **Je travaille sur l'évaluation des compétences** associées à l'emploi :
 - Mettre en lumière les compétences techniques, les compétences transférables et les soft skills ;
 - Mettre en lumière les besoins de formation associés au projet (écart entre compétences actuelles et compétences souhaitées).
- ▶ **Je travaille sur les contraintes et les besoins de compensation** de la personne :
 - Si elle ne connaît pas bien ses besoins, je l'aide à les identifier et si la personne m'en a donné l'autorisation, je prends contact avec les partenaires du réseau pour en savoir davantage ;
 - Si elle les connaît, je l'aide à les exprimer clairement pour savoir quelles sont les compensations nécessaires (AS, MPDH pour Emploi Accompagné, etc.).



Paroles de pro

- ▶ **Je travaille sur le projet professionnel** en tant que tel à travers notamment des PMSMP, mais aussi des formations (finançables à travers le CPF et l'OPCO, et selon la situation France Travail ou Région).
- ▶ **Je travaille sur l'employabilité en milieu ordinaire** : quelle est la flexibilité, la capacité d'adaptation de la personne ?
- ▶ **Je fais du lien avec les employeurs du milieu ordinaire** en me concentrant sur les secteurs clés de mon territoire (ex : cueillette, sylviculture, conditionnement...). Je les aide aussi à répondre à leur obligation d'emploi (DOETH) en valorisant les partenariats possibles avec les ESAT et Entreprises Adaptées, que ce soit en sous-traitance ou en prestation de services. Ainsi, je facilite les rencontres entre employeurs du milieu ordinaire et du milieu protégé pour créer des ponts pour l'inclusion, en montrant concrètement les compétences disponibles des travailleurs d'ESAT.

Pour plus d'informations spécifiques sur les dispositifs à votre disposition, notamment en région Grand Est, [le cahier du PRITH n°05 « Favoriser la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire »](#) est à disposition sur le site du PRITH Grand Est.

¹ Le carnet de parcours et de compétences est encadré par l'article R. 243-13-2 du Code de l'action sociale et des familles, mais n'est pas encore déployé pour une utilisation professionnelle.

Pour vous aider :

- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne ne situation de handicap ;
- La co-construction du projet personnalisé, en page 35 et suites ;
- La convention France Travail ESAT ;
- Le carnet parcours & compétences.



P
H
A
S
E

Accompagner la décision et la sortie d'ESAT

3

▸ Je prépare le volet administratif et social :

- **Statut** : donner des informations sur le passage du statut d'utilisateur d'ESAT à celui de salarié de droit commun. Expliquer les différences en termes de contrat de travail, de rémunération, de congés, de protection sociale et d'accès aux droits sociaux.
- **Aides et dispositifs** : s'assurer que la personne connaît ou a les informations nécessaires sur les aides dont elle peut bénéficier en milieu ordinaire (aides Agefiph/Fiphfp, etc.)
- Rappeler le rôle de la MDPH dans le parcours.

▸ **Je prépare en collaboration avec l'ESAT la rupture du lien** à l'ESAT afin que le passage se fasse en douceur ;

▸ Je sécurise l'intégration en milieu ordinaire :

- Penser à l'Emploi Accompagné à l'issue de la convention d'appui ;
- Accompagner le travailleur et l'employeur ;
- Préparer la personne aux défis du marché du travail : CV, lettre de motivation, techniques de recherche d'emploi etc. ;
- Réseau Les Entreprises S'Engagent, Animation du Réseau des Référents Handicap, Référent handicap de l'entreprise.

▸ **J'accompagne la décision, même si elle mène à l'ESAT** : si, après discussion et évaluation, le projet d'aller vers le milieu ordinaire ne semble pas immédiatement pertinent, ou si la personne exprime un besoin de consolidation, votre rôle est d'apporter une information exhaustive et d'accompagner cette décision.

▸ **J'accompagne le lien social pour éviter l'isolement**, et assurer qu'il n'y ait pas seulement un lien « emploi », particulièrement s'il n'y a pas d'accompagnement médico-social, il faut qu'il y ait un relai qui soit pris [du club de foot/de marche du village, le CCAS, orientation vers les facilitateurs-accompagnateurs de vie (APPV), Maison France Services, GEM et secteur associatif...].

III. Des freins et des leviers

Quelles sont les difficultés auxquelles je peux faire face et quelles sont mes ressources pour appuyer cet accompagnement ?



Voir le retour des journées territoriales d'octobre 2024 sur le plan de transformation des ESAT en Grand-Est.

Les freins :

Liés à la personne accompagnée

- ▶ Les difficultés à prendre contact avec l'ESAT, lorsque le travailleur le refuse, ce qui contraint l'accompagnement.

Liés aux accompagnateurs en ESAT

- ▶ La présence ou non d'un CIP en ESAT.
- ▶ L'accès aux informations des CIP en ESAT (limités par rapport aux professionnels du Réseau Pour l'Emploi), ce qui impacte le parcours.
- ▶ L'avis potentiellement défavorable de l'accompagnateur d'ESAT à la sortie du travailleur, évoquant un manque de préparation pour la sortie. Cela pose un dilemme entre le rôle de protection et le principe d'autodétermination du travailleur dans l'accompagnement.
- ▶ L'impossibilité de mettre en place une PMSMP quand l'ESAT ne valide pas le projet.

Liés au système administratif

- ▶ La complexité du système de rémunération en ESAT.
- ▶ Le statut du travailleur qui ne permet pas d'accéder à des formations financées par France Travail ou la Région.
- ▶ L'utilisation du droit commun, souvent inadapté et insatisfaisant dans le cadre de l'accompagnement de ces publics.

Liés à la formation

- ▶ Le manque de formations adaptées, notamment dans l'offre de droit commun, qui ne proposent pas des temps de formation plus longs ni les adaptations souvent nécessaires aux travailleurs d'ESAT.
- ▶ L'utilisation des plateaux techniques des organismes de formation pour tester des

compétences est intéressante mais encore inadaptée : la durée reste courte et ne répond pas toujours à la spécificité du public ESAT, qui a besoin de temps plus long.

- ▶ La RHF (Agefiph) ne répond pas totalement aux besoins des travailleurs d'ESAT : il s'agit principalement de compensations organisationnelles et matérielles mais il y a des difficultés d'obtention d'aménagement de temps sur la formation.
- ▶ Les difficultés d'accès au formation de droits communs : tests d'entrée, format des entretiens...
- ▶ La difficulté d'accès aux VAE, notamment car l'accompagnement est court : un dispositif adapté à ces travailleurs serait nécessaire.

Liés à l'insertion

- ▶ Les appuis spécifiques ne sont pas adaptés car ils créés pour le milieu ordinaire.
- ▶ L'absence de RLH dans la fonction publique induit des difficultés dans l'intégration des travailleurs.

Les leviers :

- ▶ Le développement de formation adaptée, particulièrement à travers des partenariats entre la Région, l'Agefiph et France Travail pour des adaptations de parcours pédagogique, l'utilisation de la RHF de l'Agefiph et l'expérimentation à venir des ESRP hors les murs ;
- ▶ L'utilisation de beaucoup de pédagogie pour l'accompagnement et pour les droits afin que la personne accompagnée se saisisse correctement des informations, et donc développer son autodétermination ;
- ▶ L'utilisation de la convention d'appui, avec l'accord de la personne ;
- ▶ La mobilisation du CPF pour les droits à la formation ;
- ▶ L'acquisition de compétences via l'emploi à travers la mobilisation de la VAP (Validation des Acquis Professionnels) ou la RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience)



Quelques conseils complémentaires :

- N'oubliez pas de prendre soin de vous pour mieux aider les autres ! Une ressource est disponible pour vous aider ;
- Les questions incontournables à explorer pour établir une convention entre un ESAT et un des acteurs du SPE, document proposé par Andicat.



Fiche pratique | Employeur

L'intégration en entreprise d'une personne en situation de handicap sortante d'ESAT

Sommaire

	I.	Mon objectif
	II.	Comment faire ?
phase 1	●	En amont
phase 2	●	La rencontre
phase 3	●	L'intégration pas à pas
	III.	Des freins et des leviers
		Remerciements

I. Mon objectif



Je souhaite ou vais prochainement intégrer au sein de ma structure une personne en situation de handicap sortante d'ESAT.



Cette fiche pratique va m'aider grâce à :

Des retours d'expériences
en découvrant des témoignages d'autres professionnels qui ont accueilli des personnes sortantes d'ESAT

Des conseils faciles à suivre
pour m'aider à accompagner

II. Comment faire ?

Accueillir de nouveaux collaborateurs, vous savez faire, mais accueillir un nouveau collaborateur avec des besoins particuliers liés à sa situation de handicap... vous questionne un peu. Suivez les conseils de professionnels et de personnes en situation de handicap pour vous aider : il s'agit d'un échange mutuel.



En amont

①

Pour garantir l'intégration et préparer l'accueil de vos futurs collaborateurs en situation de handicap, voici quelques leviers **à activer en amont de la première rencontre** :

- ▶ La **politique handicap**, un enjeu du dialogue social des entreprises :
 - Sensibiliser au handicap en interne ;
 - Rapprochement entre personnes en situation de handicap et milieu ordinaire de travail (DuoDay) ;
 - Tester l'intégration d'une personne en situation de handicap à travers notamment la PMSMP, mais aussi à travers les stages ;
 - Rentrer dans les différentes communautés engagées sur le sujet du handicap : Les Entreprises s'Engagent, le Réseau des Référénts Handicap...;
 - La présence d'un référent handicap ou d'une personne de référence sur le sujet du handicap ;
 - Communiquer avec des documents FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

- ▶ **Informers les collaborateurs** des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- ▶ **Impliquer les équipes sur le sujet du handicap**, favoriser le dialogue autour des enjeux santé et travail ;
- ▶ **Désigner un tuteur volontaire** dans l'équipe pour la personne qui sera accueillie et préparer une présentation dès la rencontre au collectif de travail ;
- ▶ Proposer des **Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST)** ;
- ▶ Si vous êtes employeur de la fonction publique, vous pouvez vous rapprocher du **Fiphfp**, si vous êtes employeur du privé, vous pouvez vous rapprocher de **l'Agefiph**. Dans chacun des cas, vous pouvez vous rapprocher du **réseau Cap Emploi de proximité** ;
- ▶ Se rapprocher d'un ou des ESAT de mon territoire, pour des achats responsables, pour la mise à disposition, le recours à des prestations de services, répondre à des marchés ensemble, mutualiser des moyens (humains, matériels...) etc. ;
- ▶ Consulter, avec l'accord de la personne le **carnet de parcours & compétences** (en cours de développement).



L'inclusion, chez Carrefour Proximité, c'est quelque chose qu'on essaie de mettre en œuvre depuis très longtemps, via les DuoDay auquel on participe tous les ans. La grande nouveauté cette année c'est qu'on a conclu un Accord Handicap au sein de Carrefour Proximité France. Donc on va mettre des actions en œuvre au cours de la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, on va faire venir également une personne qui va faire une animation, qui va faire des simulations de handicap pour les collaborateurs, avec des lunettes pour les déficiences visuelles... Notre directeur opérationnel est très sensible à ce sujet-là, et une collaboratrice a initié le rapprochement avec l'APF en collaboration avec Arnaud qui sont très sensibles sur ces sujets-là. C'est hyper important pour notre entreprise aussi. Donc effectivement, on sensibilise les gérants aux questions liées au handicap, à l'embauche des personnes handicapées. On leur indique aussi toutes les aides qui sont possibles, toutes les démarches qu'ils peuvent entreprendre.



– Amélie, responsable Carrefour



Pour vous aider :

- [Guide du défenseur des droits – Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable.](#)
- [Comment communiquer sur ma politique handicap ? Des conseils de l'Agefiph](#)
- Livre blanc – [Pour le déploiement du recrutement inclusif](#)
- [Des solutions pour recruter une personne handicapée](#)
- Vous souhaitez tester vos connaissances sur le handicap avant de vous lancer ou bien sensibiliser vos collaborateurs et collègues ?
 - ▶ [Activ'Game de l'Agefiph](#) :
 - ▶ [Handipoursuite - Agefiph](#) :
 - ▶ [A la découverte des handicaps invisibles – Fiphfp](#) :
 - ▶ [Obtenir des kits de sensibilisation – Agefiph](#) :
 - ▶ [Appui à la professionnalisation des acteurs – Agefiph](#) :
 - ▶ [La boîte à outil de sensibilisation – Fiphfp](#) :
- Vous pouvez consulter le catalogue des appuis de l'Agefiph et du Fiphfp
 - ▶ [Les services de l'Agefiph](#) :
 - ▶ [Les aides financières de l'Agefiph](#)



La rencontre

2

La rencontre peut se faire dans le cadre d'un entretien de recrutement, d'un job dating... Dans ce cadre, quelques éléments d'attentions à prendre en compte :

- ▶ Mettre la personne en confiance, la mettre au centre de la discussion et l'écouter activement ;
- ▶ Analyser les besoins en matière de tâches à effectuer et de compétences à mettre en œuvre ;
- ▶ Présenter le poste sous forme de missions/tâches à effectuer, concrètes et précises ;
- ▶ Décrire les conditions de travail de façon complète et objective ;
- ▶ Consulter le carnet de parcours & compétences*, avec l'accord de la personne ;
- ▶ Si le candidat souhaite en parler, échanger à propos de ses éventuels besoins d'aménagement de poste ou de l'environnement de travail en lien avec les services de prévention et de santé au travail et prévoir une visite d'embauche avec la médecine du travail ;
- ▶ Attention à ne pas interroger la personne sur des questions relevant de sa vie privée et de sa santé, comme la nature des traitements ou l'origine de son handicap ;
- ▶ Une convention d'appui peut être établie avec l'accord de la personne. Il est également possible d'envisager un temps partagé entre ESAT et milieu ordinaire. Ce sujet peut être abordé dès les 1^{ers} échanges.

Pour plus d'informations spécifiques sur les dispositifs à votre disposition, notamment en région Grand Est, [le cahier du PRITH n°05 « Favoriser la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire »](#) est à disposition sur le site du PRITH Grand Est.

Pour vous aider :

- [Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap](#)



* Le carnet de parcours et de compétences est encadré par l'article R. 243-13-2 du Code de l'action sociale et des familles, mais n'est pas encore déployé pour une utilisation professionnelle.

L'intégration pas à pas

3

Pour sécuriser la réussite de l'intégration du collaborateur et son efficacité opérationnelle, **plusieurs leviers de soutien peuvent être activés** :

- ▶ Organiser l'accueil de la personne ;
- ▶ Préparer administrativement l'arrivée du nouveau salarié : réaliser les déclarations et les demandes d'aides si nécessaire ;
- ▶ Informer, sensibiliser et former l'équipe ;
- ▶ Suivre régulièrement le nouveau salarié ;
- ▶ Si nécessaire, n'oubliez pas les aménagements. Pour cela, vous pouvez faire appel à votre service de prévention et de santé au travail (et le médecin du travail), à l'ESAT qui pourra vous conseiller, mais aussi aux organismes spécialisés (Agefiph/Fiphfp/Cap Emploi) ;
- ▶ Intégrer dès l'arrivée le référent handicap ou la personne de référence afin de créer un dialogue ;
- ▶ Garder le lien avec l'ESAT, notamment à travers la convention d'appui ;
- ▶ Intégrer des tâches au fur et à mesure ;
- ▶ Adapter les documents nécessaires en FALC, si besoin.

« On a rencontré Aurélie, lors d'un premier entretien directement dans une structure chez APF. Et l'idée en fait, c'était d'avancer step by step, pas à pas, parce que moi je crois en la réinsertion, mais de se dire, voilà il y a une grosse volumétrie en terme administrative, de se dire aujourd'hui tu vas faire uniquement le remplacement des PC et des caisses, juste la gestion là. Tu prends ton temps, tu t'appropries ton poste et une fois que tu te sens à l'aise, on rajoutera étape par étape. L'idée c'était pas de se dire de s'accumuler une pression énorme du travail, parce que l'administratif on gérait une partie du travail déjà avant. Et on a commencé, jour après jour, mois après mois, à avancer sur ce pas. »



- **Arnaud**, chez Carrefour



« Ce partenariat permet donc une inclusion totale des agents de l'ESAT dans les équipes de la Métropole. Un lien hebdomadaire, voir même quotidien, est établi entre les équipes de terrain de la Métropole et de l'ESAT (visite sur chantier, gestion du planning et des horaires, temps de repas avec les agents, régulation des équipes, debriefing avec les chefs d'équipe, ...). »



- **AIEM**

III. Des freins et des leviers

Quelles sont mes ressources pour appuyer cet accompagnement et quelles sont les difficultés auxquelles je peux faire face ?



Sur base des témoignages de l'Atelier du SONNENHOF et des journées territoriales d'octobre 2024 sur le plan de transformation des ESAT en Grand-Est.

Les freins :

- ▶ Manque de polyvalence et productivité réduite ;
- ▶ Méconnaissance des handicaps et des leviers de compensation et d'accompagnement à apporter ;
- ▶ Manque de bienveillance et de tolérance de la part des employeurs et des collègues du milieu ordinaire (ce qui décourage les travailleurs handicapés) ;
- ▶ L'absentéisme des travailleurs ;
- ▶ La réalité économique des entreprises et les déséquilibres budgétaires qui entravent l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap ;
- ▶ Des formalités administratives parfois complexes pour les travailleurs sortants d'ESAT qu'il faut adapter (développer la communication en FALC) ;
- ▶ Un manque de connaissance des droits des personnes concernées ;
- ▶ Moyens humains pour accompagner physiquement les personnes sur le terrain.

Les leviers :

- ▶ Avantage financier car intérêt fiscal (Agefiph) ;
- ▶ Action de sensibilisation via un dispositif ressource pour les partenaires et les employeurs potentiels pour rassurer ;
- ▶ Volonté de transmettre des savoir-faire et de partager des valeurs humanistes ;
- ▶ Former les entreprises à la notion d'inclusion, au-delà des obligations légales ;
- ▶ Rappel des obligations de la mise en place d'aménagements raisonnables ;
- ▶ Sensibiliser et former les entreprises à l'accueil d'une personne en situation de handicap (notamment par le biais de visites d'entreprises pour les travailleurs d'ESAT et sensibilisations pour les entreprises, et visites d'ESAT pour le MO), notamment les PME ;

- ▶ La participation des entreprises aux événements qui aborde la thématique de l'emploi et du handicap (SEEPH et semaine porte ouverte des ESAT et EA des GEN'inclusif) ;
- ▶ Laisser la place d'exprimer les inquiétudes relatives à ce sujet ;
- ▶ Développer la présence des référents handicaps au sein des entreprises, et/ou la présence de tuteurs volontaires au sein des entreprises pour accompagner les personnes en situation de handicap lors de l'intégration ;
- ▶ Participer au DuoDay, mobiliser la mise à disposition, avoir recours à la prestation en milieu ordinaire ;
- ▶ Intégrer les entreprises s'engagent Handiengagées Handimatch ;
- ▶ Mobiliser le Cap Emploi et les services de prévention et de santé au travail dans ces réflexions et ces parcours d'inclusion ;
- ▶ Créer du lien avec les structures du réseau pour l'emploi et les ESAT de mon territoire ;
- ▶ Mettre en place une convention tripartite – convention d'appui avec accord de la personne ;
- ▶ Inclure l'emploi des personnes en situation de handicap dans une démarche RSE et certifications.



Je dirais aux chefs d'entreprise : enlevez déjà vos préjugés. Chaque personne a sa place dans la structure et il n'y a pas de notion de handicap ou pas parce que chaque personne a sa valeur ajoutée. Foncez, c'est des personnes volontaires qui désirent justement de travailler qui ont un grand cœur, n'hésitez pas et foncez.

- Arnaud, chez Carrefour



Quelques conseils complémentaires :

- Consulter le [centre de ressources de l'Agefiph](#) ;
- [Quelles sont vos obligations en tant qu'employeur pour l'emploi des personnes handicapées ? Des conseils de l'Agefiph](#) ;
- [Un flyer explicatif](#) sur la convention d'appui, possible de le retrouver sur le site d'Andicat ;
- [Aménagement raisonnable – Mettre en œuvre l'égalité de traitement à chaque étape](#) – Les cahiers de l'Agefiph ;
- [Les ressources du CFEA sur l'Emploi Accompagné](#) ;
- [Intégrer le handicap à la gestion des ressources humaines](#) – Les cahiers de l'Agefiph ;
- [Aménager la situation de travail d'un collaborateur handicapé](#) – Les cahiers de l'Agefiph ;
- [Recruter et accompagner un collaborateur handicapé psychique](#) – Les cahiers de l'Agefiph ;
- [Recruter un collaborateur handicapé : les clés pour réussir votre projet](#) – Les cahiers de l'Agefiph ;
- [Talents Handicap](#) – Des webinaires pensés pour les personnes en situation de handicap.